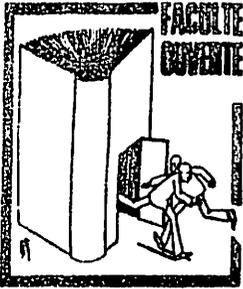


UNIVERSITÉ
DE
LIEGE

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES



CONFÉRENCES DÉBATS DOSSIERS

L'HISTOIRE AUJOURD'HUI

NOUVEAUX OBJETS, NOUVELLES MÉTHODES

Etienne HELIN

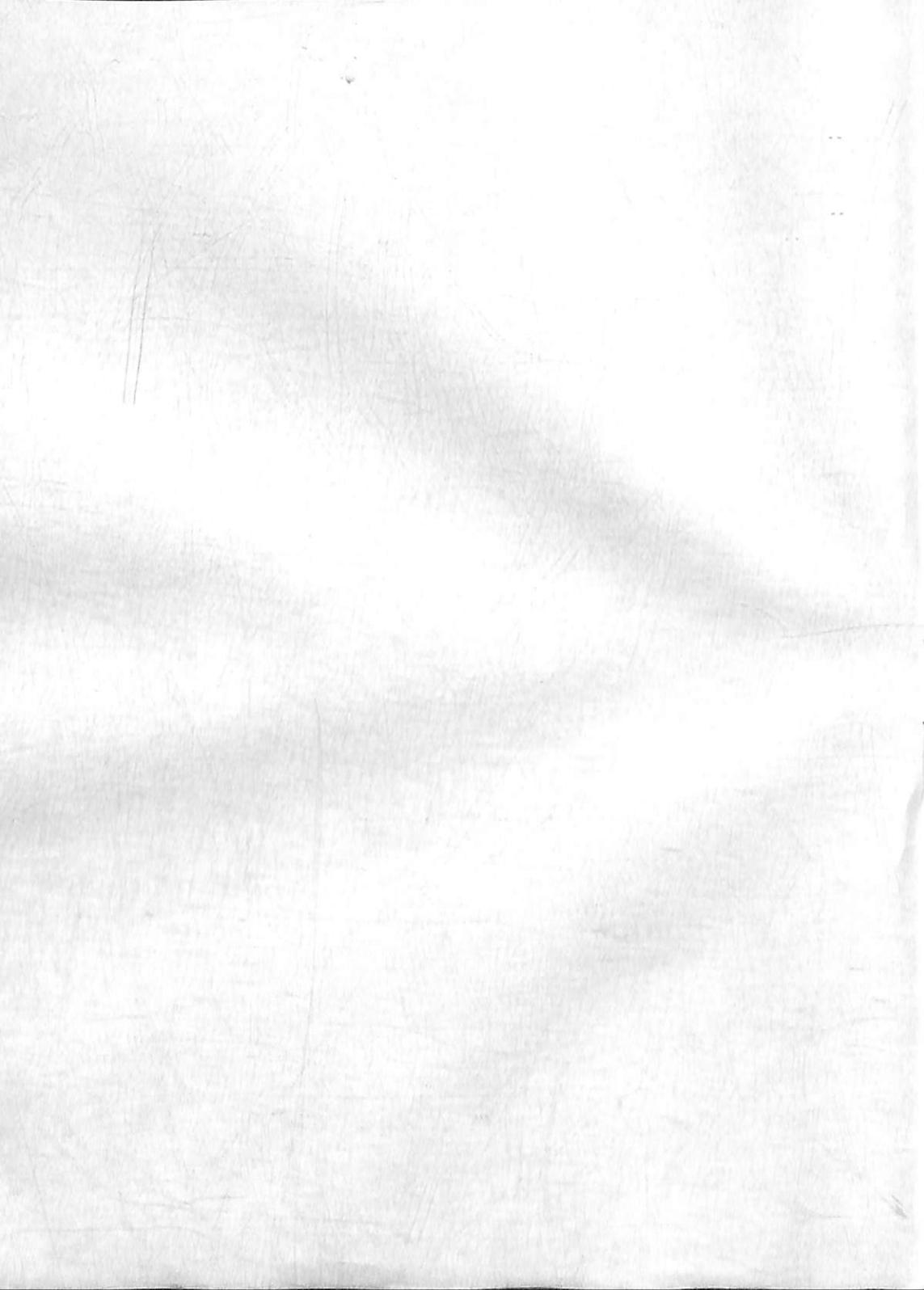
Professeur à l'Université de Liège

POUR UNE HISTOIRE DU MARIAGE

SECTION D'HISTOIRE
3, place Cockerill, 2e étage, 4000 LIEGE
Tél. 041/42 00 80 ext. 383 (secrétariat).

B 21

1928



POUR UNE HISTOIRE DU MARIAGE

"En France, on fait sa première communion pour en finir avec la Religion. On passe son baccalauréat pour en finir avec la Science et l'on se marie pour en finir avec l'Amour". Cette boutade a au moins le mérite de ne pas prendre trop au sérieux les rites de passage. Elle invite à s'interroger sur ce que signifie une cérémonie quand une partie du public et, peut-être même les acteurs, ne sont plus convaincus de leur rôle. Au début de ce siècle, si l'on ironisait sur l'incompatibilité du mariage et de l'amour, c'est qu'il y avait déjà une fêlure dans la croyance. Un vieux mythe est tourné en dérision. Les certitudes basculent, les mots les plus courants - mariage, amour - se vident de leur sens. Dans le voyage à travers le Temps que nous allons entreprendre, sommes-nous assurés que les repères restent fixes ? Que les mots conservent la même signification et a fortiori, la même charge affective ?

En ce qui concerne le mariage, j'espère montrer que, depuis 25 ans, les historiens cernent de mieux en mieux quelques réalités en proie à de lentes mutations : petit à petit, on réussit à classer, à comparer, à démêler l'explicite et l'implicite, à retrouver la norme au-delà du discours, la fonction latente derrière le rituel.

Par contre je dois, d'entrée de jeu, avouer mon embarras dès qu'il s'agit des ingrédients essentiels au mariage : l'Amour, le plaisir, le bonheur. De ce dernier, Saint-Just a dit qu'il était "une idée neuve en Europe"; c'est le genre de proclamation qu'une assemblée révolutionnaire n'a pas le loisir de nuancer. S'il est vrai que le bonheur est une sorte d'obsession dans la pensée des Lumières, la poursuite du bonheur a revêtu une multitude de formes, la plupart antérieures au XVIII^e siècle. Quand au plaisir, en l'occurrence à la sexualité, il a été

débusqué, classé, expliqué avec tant de méthode et de gravité que l'on n'a plus la moindre envie d'en plaisanter. Malgré les efforts de Lawrence Stone, Edward Shorter, Jean-Louis Flandrin et bien d'autres, il reste difficile de situer la ligne qui démarque l'habitude de l'exception. Jusqu'il y a deux siècles, la sexualité n'est connue qu'à travers les condamnations de ceux qui la pourchassent : confesseurs hantés par le péché, enquêtes judiciaires réprimant le viol et les perversions.

L'histoire du sentiment amoureux est plus insaisissable encore. L'essai brillant de Denis de Rougemont, *L'Amour et l'Occident*, est paru en 1939 et ses provocations littéraires ont été aussitôt submergées par de plus brutales violences. On excusera un résumé si bref qu'il en devient caricatural. Depuis *Tristan et Iseult* et les romans courtois, l'Amour n'est plus seulement une passion (un tourment), c'est une aventure, un égarement, une extase si déchirante qu'il est incompatible avec l'existence des gens du commun et donc avec le mariage. D'une part, la poursuite, les meurtrissures, les ruses, la stratégie des liaisons dangereuses, le défi au monde; en face, la possession paisible, la prise en charge des intérêts de la génération montante, l'équilibre maintenu entre l'esprit trop prompt et la chair souvent triste hélas. Les bons sentiments ne font pas les bons romans. L'adultère est vite devenu la matière du genre romanesque : la *Nouvelle Héloïse*, les *Affinités Electives*, *Madame Bovary*, *La modification*. Prétendre que l'on se marie pour en finir avec l'Amour, c'est enfoncer une porte ouverte depuis des siècles.

Denis de Rougemont ne doute pas qu'une oeuvre littéraire soit à l'origine d'un mythe et celui-ci, à son tour, à l'origine d'un trait de mentalité dans tout l'Occident, depuis un demi-millénaire. On est séduit, mais pas convaincu. On attend toujours une critique radicale - à ne pas confondre avec un rejet en vrac - de l'oeuvre littéraire en tant que témoignage à retenir par l'historien des moeurs. En d'autres termes, j'aurais été plus rassuré si, à côté du chef-d'oeuvre classique, Denis de Rougemont avait ménagé une place aux proverbes, aux chansons. Erasme, *prude et prudent*, met mieux le doigt sur

un des mécanismes de la persuasion qui fait de l'adultère un passe-temps populaire.

"Aujourd'hui, écrit-il dans l'*Institution du mariage chrétien* (Bâle, 1526), c'est une coutume de publier tous les ans des chansons nouvelles que les jeunes filles apprenent par coeur. Le sujet de ces chansons est à peu près de cette sorte : un mari trompé par sa femme, ou une jeune fille préservée en pure perte par ses parents ou encore une coucherie clandestine avec un amant. Et ces actions sont rapportées d'une façon telle qu'elles paraissent avolt été accomplies honnêtement et l'on applaudit à l'heureuse scélératesse. A des sujets empoisonnés viennent s'ajouter des paroles d'une telle obscénité, par le moyen de métaphores et d'allégories, que la Honte en personne ne pourrait s'exprimer plus honteusement. Et ce commerce nourrit un grand nombre de gens, surtout dans les Flandres (...)"

Suit une tirade contre la musique d'église et un éloge des sévères lois de l'Antiquité. Nouvel exemple des constants échanges entre culture populaire et culture savante.

Aujourd'hui le problème n'est pas là. Il est plutôt de savoir, à propos du mariage, si l'immense popularité de son contraire - l'adultère - ne tient pas à son appartenance au domaine du rêve. A la rescousse d'une telle interprétation, laissez-moi invoquer la fable, d'une morale désopilante lorsqu'elle est racontée par Fellini dans le Cheik blanc (1952) : malheur à ceux qui veulent faire entrer dans leur vie réelle, les héros ! Ils sont fatigués, vulgaires, grotesques. Pourtant, on ne guérit jamais du romanesque. N'en déplaise à Erasme, les jeunes filles continuent à chanter. Il y a un âge dans chaque vie, un moment dans chaque sommeil où le rêve l'emporte par cela seul qu'il est aux antipodes du réel.

A cet endroit, je prends déjà mes distances par rapport aux plus orthodoxes des sociologues qui s'astreignent à "traiter les faits sociaux comme des choses". La directive vient de Durkheim et elle a le mérite de rappeler les impératifs prioritaires : décrire, localiser, dénombrer. En ce qui concerne les mariages, je crains que ce ne soit un peu court. Les compter, mesurer leur durée, les flux d'offres et de demandes sur le "marché matrimonial", c'est indispensable dans un premier

temps, à condition de ne pas "faire comme si" le reste n'existait pas. Le "reste" - en l'occurrence, le rêve, l'affectif - ne se laisse pas fourrer dans des colonnes de chiffres mais, contrairement à ce que croient des démographes expéditifs, il n'en devient pas pour autant mystérieux donc inaccessible. Les historiens, anglais notamment, sont en train de tirer parti de la prodigieuse richesse que recèlent les journaux intimes et les correspondances. Les Allemands exploitent les testaments, les généalogies, les collections de biographies. On vient de traduire du hongrois le bouleversant récit de la vie de Margit Gari, une simple journalière agricole : enfin la condition de la femme mariée, sans la moindre tentative de récupération ! Chez nous, presque tout reste à faire : actes et contrats de mariage, par centaines de milliers, restent en friche. Bien des femmes se souviennent nettement de leur éducation et de leur rôle de mère dans des familles qui étaient restées, au milieu de ce siècle, de véritables conservatoires des habitudes forgées par les bourgeois conquérants d'avant la Première Guerre. Qui songe à les interroger ? En s'intitulant "POUR une histoire du mariage", le présent exposé veut d'abord être un plaidoyer. Il est grand temps de sauver des papiers de familles menacés, de recueillir faits et opinions auprès des personnes âgées. Derrière la façade immobile des mots se cachent les situations les plus diverses, les plus changeantes surtout. L'historien a pour mission de rendre intelligibles ces changements, sans même attendre d'avoir à pied d'oeuvre tous les matériaux nécessaires. Dans ce but, l'itinéraire suivant vous sera proposé. Après un rapide aperçu du peu que l'on sait du mariage médiéval, on tentera d'expliquer ce que fut le mariage traditionnel, c'est-à-dire tel qu'il fut adopté majoritairement, dans les pays catholiques entre le Concile de Trente (1545 - 1563) et une des phases de déchristianisation que je situerais entre la Première Guerre Mondiale et les *golden sixties*, cette dernière période étant davantage marquée par la diffusion de la pilule que par Vatican II.

Au cours de ces trois siècles, ce mariage que nous appelons traditionnel n'a pas joué un rôle immuable, tant s'en faut. Nous envisagerons d'abord sa fonction essentielle : la reproduction

de l'espèce humaine. Elle a subi les avatars de la transition démographique. Changement aussi du rôle économique lorsque la main-d'oeuvre occupée dans l'agriculture passe de 75 à 10 %. Changements surtout par rapport à la société globale qui tantôt s'uniformise, tantôt se diversifie, mais invente dans ces autres manières de vivre, qui viennent concurrencer la famille, de sorte qu'en conclusion, nous ne pourrions esquiver la question de savoir si le mariage est une institution périmée.

* *
*

I Que sait-on du Moyen Age ?

Presque tout si l'on s'en tient aux documents normatifs : droit coutumier et droit canon, pénitentiels, "Somme des péchés" à l'usage des confesseurs, recueils de sermons. Beaucoup, si l'on reconstitue le réseau d'alliances des nobles, l'imaginaire romanesque des gens instruits; beaucoup encore, si l'on admet que les cathares de Montailou, en butte à l'insatiable curiosité d'un inquisiteur surdoué, sont représentatifs de millions d'autres villageois, ou si l'on admet que les Toscans du XV^e siècle sont semblables aux bourgeois du Nord des Alpes. Bien peu de chose, si l'on demande aux seules sources de notre région de nous informer du commun des mortels. La terminologie de la parenté, dans Jacques de Hemricourt, est plus étendue que la nôtre; les oncles interviennent encore souvent. La filiation est unilinéaire et agnatique (transmission de père en fils du nom, des biens, des privilèges); l'alliance est déjà complexe (c'est-à-dire qu'aucune règle ne préside à l'échange des femmes entre clans et que ne subsistent que des interdits dans le choix du conjoint). Les clans ont fait place à des parentèles aux contours plus flous. C'est que le mariage est un amalgame complexe. De par la tradition romaine, il est un contrat qui entraîne la dévolution de certains biens et, à ce titre, nécessite l'intervention des parents et "amis" charnels. Des coutumes germaniques viennent les négociations entre le père de la femme et le futur mari, l'échange de cadeaux et de gages, le

passage par un intermédiaire, juge ou prêtre. Mais la tradition juive des fiançailles (promesses qui ménagent une période de transition) et l'élévation du mariage à la dignité de sacrement (finalement proclamée au Concile de Florence, en 1439), expliquent l'intervention multiforme de l'Eglise : généralisation de la bénédiction nuptiale, discipline de plus en plus tatillonne du droit canon, compétence exclusive des tribunaux ecclésiastiques avec recours à Rome, observance des temps clos. Inlassablement, l'Eglise combat les abus tels que la bigamie, la clandestinité, le rapt. Plus positivement, elle rappelle que le consentement doit être mutuel (en dépit de la tendance des dynastes et des grands seigneurs à faire prévaloir le marchandage). On en a la preuve, à Liège, par les paroles de *fidei datio*, promesses de fidélité échangées par les fiancés. En voici l'une ou l'autre, telle que les a retrouvées l'an dernier M. Ph. Demonty :

Gérard Robeir : *Jehenne, si tu me wuys croire, je t'esposerai et je feray ontant de ty que me peir list de me mein et je ne wuye autre de ty.*

Jehenne Fabulet : *Teis (tel) covent (accord) que vous avez à my, je l'ai à vous et vous croiray.*

(à Saint-Georges, en 1435)

Henri Boikoid : *Ydelette vous asteis celle que j'eyme le plus à monde.*

Ydelette de Hodelge : *Jamais n'anay autre marit de vous.*

(à Hodelge, en 1434)

Les promesses ne sont pas encore figées en formules; elles sont réciproques, ce qui suppose la libre adhésion de la femme. Celle-ci accepte son mari comme un maître, un "baron". La coutume liégeoise, qui juridiquement fait de la femme une mineure, peut être enfreinte par un contrat : en 1464, par exemple, la demoiselle Marie de Hanea "serat maîtresse et gouverneresse de tout" les biens de son futur mari. De rares convenances matrimoniales (19 sur 254) comportent une clause de séparation pour des motifs tels que la dilapidation de la fortune de l'épouse, un désaccord persistant, l'adultère avec abandon du domicile, des sévices (bâttre sa femme "oultre mesure"). M. Philippe Demonty en conclut que les situations concrètes dépendent moins du droit que de la

richesse et de la personnalité des partenaires. Ce Moyen Age-là est-il si loin de nous ?

* *
*

II. le mariage à l'époque moderne

Gardons-nous d'élever des cloisons qui n'existent guère: pas de rupture entre les coutumes médiévales et la rigueur imposée par le Concile de Trente, c'est-à-dire un droit canon de mieux en mieux unifié par une curie romaine de plus en plus vigilante; pas de fossé non plus entre pays restés catholiques et ceux qui passent à la Réforme. Certes, entre le sacrement béni à l'église et le contrat enregistré à l'Hôtel de Ville, (*Code Civil*, art. 75 et 212 sv.) la différence est essentielle mais, après quelques années d'exclusives, les deux solemnités sont enrobées dans les contingences d'une même fête. De sorte que ce mariage, qui nous paraît désormais traditionnel (donc, aux yeux de la génération montante, en voie de disparition) continue à être vécu par maints contemporains même si d'autres types d'unions sont devenus majoritaires.

A cet endroit, un professeur à la page fait intervenir les "moyens audio-visuels". A défaut de diapos, transportez-vous en imagination au Musée de la Vie Wallonne pour y admirer les parures de mariées, la vaisselle, les coffrets, mille autres cadeaux parés de devises. Souvenez-vous des noces villageoises peintes par Breughel, des lithographies du siècle dernier, des photos de jeunes mariés qui trônaient au milieu de tant de manteaux de cheminée. Il faudrait vous faire entendre les lamentations rituelles chantées par la future mariée quand elle quitte sa mère; les propos tenus par une ouvrière du pays de Herve pour raconter le déroulement de son mariage, si expéditif qu'à 10 heures, après une bonne tasse de café, on était déjà à l'ouvrage. De manière un peu trop livresque, je vous sou mets plutôt le récit autobiographique de Martin Nadaud (1815-1898), un maçon qui, comme la plupart des jeunes gens de son village, travaille plusieurs mois par an à Paris. Cela se passe dans le Limousin, en 1839. Quelques pages suffisent à faire ressortir les entrevues (E) au cours desquelles s'échangent promesses

et cadeaux (Ca); les rites de passages (R.P.) que sont les cortèges, cérémonies et brimades, et les rites d'agrégation (R.A) que sont les banquets, danses et embrassades. Chaque personnage joue son rôle : les intermédiaires (I) président aux premiers marchandages; la future belle-mère (B.M.) prend d'avantage l'initiative que le beau-père (B.P.).

Quelques semaines après (avoir échappé au service militaire) un nommé Bouillot (I₁) me dit : "Je veux te faire marier avec une de mes nièces (...) prenons un jour et allons voir mes parents(...)"

Dès que je rentrai dans cette maison (E), Madame Aupetit (B.M.) me reconnut et, en parlant de notre première rencontre, elle rit beaucoup. La fille entra un instant après et naturellement elle me reconnut aussi. On ne tarda pas à préparer le dîner auquel assistèrent le père (B.P.) et tous les enfants.

Resté seul après le repas avec Bouillot et les deux vieux, on leur dit le motif de notre visite (E). On nous répondit que, pour plusieurs raisons, ils ne tenaient pas à marier leur fille cette année. La mère (B.M.) alors me conduisit dans une grange où sa fille était occupée à couper des raves pour donner à manger aux bestiaux. Au mot de mariage, elle baissa la tête et ne répondit rien. J'avoue que je dus lui paraître sot. Je ne savais par quel bout entamer la conversation; la mère (B.M.) nous sortit d'embarras l'un et l'autre et m'ayant adressé quelques questions, j'y répondis de mon mieux, mais la fille restait toujours silencieuse, de sorte qu'il me tardait bien d'être sorti, ce qui ne tarda pas à avoir lieu. Ayant demandé à l'embrasser (R.A.), cette autorisation me fut néanmoins accordée.

Il y avait dans ce village de Lachaux, un maçon de Paris, nommé Dubost (I₂) ; je rentrai chez lui au moment de mon départ. La femme de mon ami (I₃) à laquelle j'annonçai mon peu de succès, ne manqua pas de dire à cette famille et à la jeune fille en particulier, tout le bien que pensait de moi son mari. Comme Dubost jouissait d'une bonne réputation (...) car c'était un homme économe, un gagneur d'argent qui agrandissait son bien chaque année (...) il ne fut plus question de retarder ce mariage.

Arrivés à ce point, les mariages dans la Creuse marchent rapidement, car les émigrants n'ont guère plus de deux mois d'hiver à rester au pays; aussi (...) chercher l'occasion de

passer quelques instants (E) avec cette jeune et jolie paysanne, devint l'objet de mes constantes préoccupations. Dès lors je n'aurais pas manqué, qu'il plût ou qu'il neigeât, de me rendre trois ou quatre fois par semaine auprès de ma fiancée (...)

On ne tarda pas à parler (E) des conditions du contrat et, comme une autre de leurs filles était déjà mariée, ils me dirent qu'il n'y aurait aucune différence entre l'une et l'autre.

Pourtant, avant d'arriver à ce point, la famille Aupetit désirait (...) faire chez nous las vudas (E) c'est-à-dire jeter un coup d'oeil sur notre maison, nos prés et nos terres (...). Un matin, il nous arriva le père, la mère et d'autres parents de Mademoiselle Aupetit. La visite à travers champs n'eut pas lieu, le père Aupetit (B.P.) déclara qu'il jugeait de la valeur d'une propriété à quelques mille francs près à la vue des bestiaux et à l'importance des greniers. Tout leur convint, bien que notre avoir fût inférieur au leur.

On parla du montant de la dot (Ca). Mon futur beau-père donnait 3.000 francs à sa fille, payables 400 francs chaque année, ainsi que le mobilier, armoire, linge, 6 brebis et leurs agneaux,

(...) Un des frères peu disposé en ma faveur, voulut parler des dettes (E); la mère (B.M.) le pria de se taire, avec une certaine vivacité, disant que, si elle ne croyait pas à mes qualités, elle ne serait pas arrivée jusqu'à ce point, et la question fut abandonnée.

Quelques jours après, nous allâmes passer le contrat (E) devant maître Laforest notaire (...) et le lendemain, nous prîmes la route d'Aubusson pour acheter les habits de la mariée (Ca). La moins exigeante fut la fille car, lorsqu'on arriva à l'achat des bijoux, elle fit dire par sa mère (B.M.) qu'elle ne désirait que deux ou trois bagues et que nous venrions plus tard. Enfin, le surlendemain, son frère aîné et moi, nous allâmes à Felletin acheter une vieille vache (Ca) pour le repas de la noce et, le 23 février 1839, le mariage eut lieu.

Cette cérémonie, pour une noce de campagne, ne manqua pas d'éclat. J'étais accompagné (R.P.) par une trentaine de jeunes gens, choisis parmi mes amis de Paris, tous pleins d'entrain, de gaieté et convenablement habillés.

En arrivant chez la mariée avec deux ménestriers devant nous,

Les jeunes garçons, se conformant à nos anciennes habitudes, tinrent en l'air une bordée de coups de pistolet; ils firent de même à la rentrée et à la sortie de l'église. Même cérémonie (R.P.) à chacun des villages que nous devions traverser pour aller à La Martinèche.

Il y avait à notre repas de noces 160 convives qui dansèrent et s'amusaient pendant deux jours, sans qu'on entendît la moindre querelle (R.A.). On avait mis une barrique de vin à la disposition de la jeunesse des villages (Ca). A cette époque, on ne dansait que les vieilles danses villageoises et, certes, il y en avait dans le nombre de plus amusantes que celles de nos jours.

Une coutume qui s'est à peu près perdue et qui n'est guère à regretter, c'est l'étrange cérémonie de la poule (R.P.). Deux heures après le coucher des mariés, leur chambre se trouve envahie par une foule de jeunes garçons et de jeunes filles, qui commencent par leur offrir une cuisse de poulet et un saladier de vin chaud. On échange force poignées de mains et les jeunes filles, l'une après l'autre, embrassent la mariée assise sur son lit (R.A.). Toute cette jeunesse chante à la fois la chanson des mariés. Les termes en sont si singulièrement échevelés qu'on se croirait encore au temps de Rabelais, où on appelait un chat un chat et un merle un merle. A la suite de cet amusement bucalesque, on se retire et chacun va coucher où il peut.

Le lendemain on se leva, on déjeuna avec le reste des plats de la veille, on fit quelque danses et chacun reprit le chemin de son village (...)

De 1839 à 1842, le jeune marié séjourne sans discontinuité à Paris. Comme maçon, sa journée de 12 à 14 h. lui rapporte 1,80 francs; il vit misérablement (12 par chambrée de 6 lits) et ne cesse de s'instruire (il cite Rabelais !). Il ramène de quoi rembourser les dettes de sa famille. En février 1848, il monte sur les barricades et sera proscrit en 1851; il sera député de 1876 à 1889.

Rien d'étonnant à ce qu'un ouvrier, victime d'accidents de travail et de privations, attache plus d'importance à la sécurité (que seules procurent à l'époque les pièces d'or et les héritages) qu'aux sentiments. De sa fiancée, il parle d'ailleurs à la 3e personne :

"la fille", "cette jeune et jolle paysanne", "Mademoiselle Aupetit."

Nadaud n'est nullement une exception : en 1858, dans la Creuse, plus de 50 % des mariages sont accompagnés d'un contrat passé devant notaire. Vers 1781-1788 déjà, Louis-Sébastien Mercier observait à propos des Parisiens :

Il y a dans la bourgeoisie un mélange de fierté, de bêtise et d'ambition qui rendent le mariage d'une papetière aussi difficile que celui de la fille d'un roi. Il n'y a plus que le peuple qui se marie parce qu'il ne tient pas encore cette balance rigide qui empêche la fille d'un procureur d'épouser un notaire et qui met un intervalle immense entre un commis et un greffier. Je crois même qu'il y a une séparation éternelle entre l'onfèvre et le serrurier (...)

Sans doute, en Belgique, les contrats de mariage sont-ils plus rares (moins de 10 %), ce qui ne suffit pas à exclure l'intérêt et, comme le disait le proverbe du siècle passé :

On aime aussi bien la femme qu'à n'acquies qui l'cisse qui n'a rien.

Le seul témoignage d'un ouvrier est celui de H.J. Delilez, natif d'Ensival qui, après avoir été berger exerça le métier de foulon et parcourut l'Italie et l'Allemagne. En Moravie, il rencontra sa future femme, pas tout à fait par hasard puisque par sa mère, elle avait une ascendance eupennoise. Delilez mêle naïvement amour et raison :

Elle était une des belles filles qu'il y eut dans tout Brno (actuellement : Brno), mais ce n'était pas sa beauté qui m'aveuglait; je voyais qu'elle n'était pas de plus coquette; ses maximes étaient simples et pas sont judicieuses. Elle était assés laborieuse et voilà ce qui m'anima à la rechercher au mariage (nous soullignons) dont je n'eus pas beaucoup de peine, malgré qu'elle avait des amateurs assts au reste. Nous nous mariâmes le 3 août 1776. j'avais quasi 31 ans et elle en avait 23 et 3 mois (...)

En milieu paysan comme parmi les ouvriers, on se marie pour travailler ensemble, pour continuer la ferme ou entreprendre un atelier. L'affection et la prévoyance sont difficiles à doser

et les amours rustiques sont malaisées à comprendre dans leur spécificité, surtout depuis le romantisme et sa revendication du droit à la passion.

N'y avait-il donc qu'une alternative : soit les calculs intéressés des bourgeois riches, soit les souffrances des poètes pauvres ? Jean-Louis Flandrin a montré combien fut réticente l'évolution du discours des gens d'Eglise : au Moyen Age et au XVI^e siècle, c'est à peine si les mots "amour" et "affection" sont prononcés. Catéchismes et sermons les invoquent davantage à partir du XVIII^e siècle. Pourtant c'est à juste titre que J. Delumeau (1983) relève que la doctrine parle du mariage comme un "état dangereux". A son propos, l'Eglise évoque sans cesse le péché et rarement le pardon; la peur et jamais le courage. Une carence aussi scandaleuse n'est même pas entr'aperçue il y a deux siècles. Avec une sereine indifférence, les mémoires ne mentionnent même pas le sacrement; malgré les mandements de leurs évêques, les convives continuent à danser, faire bombance, pétarader (à vrai dire, en ignorant que ce tapage devait jadis chasser les esprits). Qu'un Martin Nadeau, anticlérical de gauche, ne dise rien du curé, c'est normal. Il est plus étrange qu'il ait passé sous silence l'étape à la mairie. Les premiers républicains ont été très conscients du rôle incombant à une liturgie laïque. Lors de la première fête du culte théophilanthropique célébré à Saint-André à Liège, le 30 pluviôse an VI (1798), Laurent-François Dethier, prêche en ces termes:

La fête du mariage, chez les hommes égaux et libres dont les mœurs sont pures et les âmes sensibles doit être aussi une des plus belles et des plus séduisantes, c'est celle de l'amour et de la chaste volupté. Qu'elle soit donc vraiment digne de son institution et des sentiments qui doivent l'embellir.

(Suit, à propos des funérailles, une romantique allusion aux charmes de la mélancolie).

Tant le clergé paroissial que les fonctionnaires municipaux ont échoué dans leurs tentatives d'épurer les cérémonies du mariage et à fortiori d'endoctriner. En revanche, ils ont pleinement réussi à en assurer la publicité et à en garder la trace. Dans proclamés au prône ou publications affichées à la

porte de l'hôtel de ville, dispenses et autorisations sanctionnées par les tribunaux, toute la procédure est contrôlée dans les moindres détails et surtout méthodiquement enregistrée. En Europe Occidentale, registres paroissiaux puis de l'état civil laïc, consignent par millions les mariages traditionnels.

Dès l'origine, cette immense documentation a alimenté les spéculations d'ordre statistique. Nous allons à présent lui demander de nous faire entrevoir trois changements qualitatifs qui ont altéré la nature même du mariage traditionnel. Entre le XVI^e et le XX^e siècle en effet, celui-ci n'assume plus de la même manière sa fonction biologique (reproduire l'espèce), ses fonctions économiques (produire et consommer), ses fonctions sociales (équilibrer les rôles de la femme et de l'homme, assurer la continuité des apprentissages). Bien d'autres changements, les uns soudains, les autres imperceptibles, mériteraient d'être examinés. Il faudrait y revenir lors d'ultérieures discussions; il faudrait nuancer, risquer de lointaines analogies.

Le professeur est bien obligé de traiter à part population, économie, société, éducation, cultures. L'historien sait que que le réel est perçu et vécu dans toutes ses dimensions à la fois; prétendre en isoler une seule, c'est risquer de ne plus rien comprendre. Dans l'immédiat, la consigne sera de distinguer pour mieux unir.

* . *

1. Propager l'espèce

De nos jours, cela ne va plus de soi, ni à l'échelle d'une ville comme Liège, ni à l'échelle planétaire. Jadis non plus et il se trouvait des humanistes persuadés que depuis la chute de Rome, le dépeuplement était la sanction de notre retour à la barbarie. Rien de plus épouvantable que les perspectives traditionnelles en matière de population. Depuis le haut moyen âge, les fidèles imploraient le Seigneur de les délivrer de la guerre, de la peste, de la famine et l'immense mérite de Malthus, qui partageait ces craintes, a été de s'élever à un système.

ESSAI DE TYPOLOGIE DES COMPORTEMENTS MATRIMONIAUX INSPIRÉ DE L. ROUSSEL (1980)

	Type 0 MOYEN AGE	Type 1 APRES LE CONCILE DE TRENTE	Type 2 FIN DE LA TRANSITION DEMOGRAPHIQUE	Type 3 APRES 1964	Type 4 VERS 1980	Type 5 XXIe SIECLE
Sexualité hors mariage	Réprimée par l'Eglise Rapts réels ou simulés	Interdite en principe Tolérée pour les hommes	Relations sexuelles admises pour l'homme et la femme en cas d' "amour"	Cohabitation admise (sans fécondité)	Liberté sexuelle. Cohabitation avec fécondité.	Unions consensuelles, avec ou sans cohabitation, avec ou sans enfants. Permissivité générale
Contraceptions et avortements	Nombreux interdits : calendrier liturgique et sanctions penitentielles	Contraception "naturelle" ou continence	Contraception artificielle et avortements encore interdits en principe, mais plus facilement accessibles. Utilisés dans le mariage	Utilisées autant avant le mariage qu'une fois atteint le nombre d'enfants souhaité	Considérés comme un droit, ainsi que la stérilisation	Concurrencées par la stérilisation volontaire dans les pays riches ; forcée ou "conseillée" ailleurs
Conceptions pré-nuptiales	?	10 à 50 % mais stigmatisées, entraînent mariage "forcé"	Préquentes, mais entraînent encore le mariage	Moins fréquentes (contraception, avortement)	Le concept perd tout intérêt	En fait : en dehors du couple Inseminations ; location d'utérus
Enfants illégitimes	Moins de 5 % des naissances ? Dans les grandes familles, le statut des bâtards comporte des compensations	Fluctuations en dépit d'une constante pression contre relations sexuelles hors mariage	En baisse : maintien de la pression sociale en faveur du mariage	En baisse (contraception, avortement)	Augmentation, mais oblitération de la distinction : légitime, illégitime	
Fécondité	Probablement élevée, en raison de l'âge précoce au mariage des femmes	Assez élevée encore (au-dessus de 2,5 enfants)	Fluctue (babyboom)	Plus faible (disparition des naissances non désirées)	Toujours faible (diminution des enfants souhaités)	Scénario a : en baisse continue ; Scénario b : dirigée par les pouvoirs publics Scénario c : eugénisme, sous l'égide de la sécurité sociale
Divorce	Annulation possible dans les familles régnautes, en invoquant une des nombreuses clauses de nullité. Répudiation de l'épouse stérile.	Interdit ou encore très rare. Divorce-sanction (1)	Plus fréquent, mais toujours divorce-sanction	Encore plus fréquent Divorce par consentement mutuel	Encore plus fréquent (30 % des mariages). Fin d'un contrat sur demande d'un seul partenaire	
Remariage en cas de divorce			Fréquents surtout pour les hommes	Fréquents	Moins fréquents pour les hommes et pour les femmes	

(1) Dissuasion préalable des unions mal assorties : charivari.

explicatif général et de proposer des solutions de moindre mal.

Depuis une vingtaine d'années, une équipe de démographes-historiens, le groupe de Cambridge, s'attache de manière critique à reconstituer la croissance de la population. Une série de constats remet en cause plusieurs schémas classiques. Entre autres, aucune explosion démographique ne s'est produite et cette sorte d'équilibre a été maintenu pendant les XVII^e et XVIII^e siècles sans qu'interviennent les fléaux prévus par Malthus : l'Angleterre (au contraire de l'Irlande) a été épargnée par des guerres très meurtrières; les disettes s'espacent; la dernière peste, celle de Londres en 1668, la plus dramatique à en croire les chroniqueurs, n'a pas d'effet perceptible sur les courbes générales. Comment expliquer ce paradoxe ? Sur ces entrefaits, un spécialiste des populations animales, John Hajnal avait mis en évidence une constante tellement banale qu'on ne l'avait jamais prise en considération, à savoir "le modèle" du mariage en Europe occidentale. N'en retenons ici que trois traits :

(a) il est tardif, en ce sens qu'il intervient chez les femmes, entre 26 et 30 ans. Plus de 10 ans de leur vie féconde se passe dans la virginité. Sans même entrer dans des calculs sur la fécondité (intervalles intergénésiques, âge de la mère lors de la naissance du dernier de ses enfants) ni sur la mortalité (femmes en couches, proportion de nouveaux-nés qui atteignent l'âge adulte), notons au passage qu'une baisse de 2 ou 3 ans dans l'âge moyen des jeunes mariées, leur permet de mettre au monde un peu plus d'enfants, ce qui suffit à dépasser de peu le taux 100 de reproduction nette. En clair : la croissance devient possible mais sera lente. Dans les autres parties du monde - notamment en Extrême Orient - l'"explosion" démographique peut se produire à chaque génération puisque les femmes sont mariées à peine nubiles, ce qui les expose à une fécondité qu'avec notre ethnocentrisme, nous jugeons surabondante voire menaçante.

Les recherches sur l'âge au mariage confirment grosso modo le constat de Hajnal, du moins entre le XVI^e siècle et le dernier tiers du XIX^e siècle. Dans la région liégeoise, après

Mademoiselle Cl. Firket, Monsieur René Leboutte a poursuivi l'enquête. Il reconstitue le cycle vital de plus de 3000 ménages et il enregistre de très instructives différences selon la période, le métier, la provenance régionale, le domicile des époux. Il est passionnant de découvrir par le menu les composantes d'une des plus profondes mutations qui ait affecté l'espèce humaine, à savoir la transition démographique. Pour notre propos, nous retiendrons qu'une seule et même institution, le mariage traditionnel, s'adapte à une foule de situations contrastées et reste même compatible avec ce changement radical qu'est l'adoption de comportements malthusiens.

(b) les âges des époux sont voisins et depuis le XVIII^e siècle, tendent à se rapprocher. C'est un corollaire de la proposition précédente et, en termes probabilistes, une chance supplémentaire de longévité pour le couple. Est-ce un facteur de rapprochement entre mari et femme ? Certains voient dans la robustesse de la cellule familiale en Europe et en Orient, l'explication ultime de l'aptitude des vieilles civilisations à surmonter des catastrophes. La preuve a contrario en serait fournie par les cultures africaines et américaines qui se sont effondrées dès la première confrontation avec les Européens. Emmanuel Todd, tout récemment (1984) considère comme un facteur de développement les structures familiales fondées sur un partage de l'autorité parentale entre le père et la mère. Un tel partage est impensable là où la femme n'appartient pas à la même génération que son mari. De là à déduire que seules les sociétés où la mère est une compagne majeure et influente, seraient capables d'accueillir le progrès et d'appriivoiser les innovations... Il reste un grand pas que, pour ma part, j'hésite à franchir. Je serai tout aussi réticent à l'égard de l'hypothèse qui voit dans le rapprochement de l'âge des époux, un indice de la vogue de l'amour romantique et de l'insuccès des parents dans le choix d'un partenaire pour leur enfant. Toujours est-il que, dans les ménages ouvriers de la Basse-Meuse, les deux tiers des femmes appartiennent à la même tranche d'âge que celle de leur mari tandis que les écarts choquants se raréfient. Entre 1807 et 1849, René Leboutte trouve encore

9,5 % de mariages dont les partenaires sont séparés par plus de 10 années; il n'en subsiste que 6,5 % en 1850-1911. Sur ce point encore, le mariage traditionnel a évolué mais si lentement, qu'extérieurement, l'institution donne l'illusion d'être immuable.

(c) Le célibat définitif est le sort réservé à plus d'un dixième des femmes : elles atteignent 50 ans sans avoir été mariées. Un tel gaspillage du potentiel de reproduction ne se rencontre ni en Europe orientale, ni dans les pays arabes, entre autres. Grâce à l'enquête sur la Basse-Meuse, on sait que la proportion de femmes célibataires tombe de 20 à 10 % entre 1800-1804 et 1880. A cette dernière date, un pourcentage de 18 % est encore constaté dans les communes urbaines de notre province. La hausse fondamentale de la nuptialité ne fait sentir ses effets qu'entre 1880 et 1930. En France, le célibat définitif passe de 5 à 14 % entre 1670 et 1785 pour redescendre à 10 % durant le demi-siècle suivant. Il faudrait beaucoup de crédulité pour attribuer ces fluctuations aux arguments qui, depuis le XIII^e siècle, au moins, opposent adversaires et partisans du mariage. Rien qu'à ce propos, une copieuse anthologie pourrait être réunie. Du côté des adversaires on rangera :

- les misogynnes qui ne peuvent souffrir qu'une femme soit maîtresse de maison, qu'elle reproche à son mari ses infidélités et, selon les réflexes d'un machisme universel, que quelqu'un d'autre qu'un homme puisse avoir le dernier mot;
- puritains et jansénistes, qui ne font que relayer le rigorisme croissant des confesseurs à l'égard de ce qu'ils appellent l'impureté;
- les interdits du droit canon qui prohibent les mariages avec les proches et empêchent de le célébrer durant le Carême et l'Avent. Le coût abusif des formalités;
- quelques interdictions, les unes coutumières (domestiques et apprentis sous le toit de leurs maîtres ne peuvent se marier), les autres réglementaires : ecclésiastiques, militaires.

A Liège en tous cas le déniement du mariage n'est pas seulement le fait des prêtres (de Glen, Legipont) ou des laïcs fervents

(avocat Coelmont), mais aussi des femmes, Une Petite Instruction et manière de bien vivre pour une femme séculière (Douai, 1627) met dans la bouche d'une épouse modèle :

je suis liée par le mariage, mais si j'étois délivrée de ce lien, je ne souffrirais, pour tout l'avoir du monde, de m'y lier.

En 1651, une déclaration peu banale, retrouvée par le Professeur J. Lechanteur dans un protocole de notaire, consigne les hésitations sentimentales d'une jeune bourgeoise de Liège :

- Catherine, ma soeur m'a dit que si je savais ce que c'estoit d'estre à l'état de mariage, que jamais je ne m'y metterois.

- Dont, je lui respondis : Ma soeur, pourquoy est donc que vous vous y avez mis ?

- Si j'en aurois sceu autant, me dit-elle, jamais je ne m'y eusse mise et que si (son mari) venoit jamais à mourir, qu'elle ne seroit autre que religieuse.

En face, les partisans du mariage :

- notaires et hommes de loi expliquent comment il faut s'y prendre pour obtenir les dispenses canoniques. A en juger par le contentieux, le trafic du "rouge scel" (formalité qui abrégait la publication des bans) devait être lucratif.
- Les esprits forts parlent de la "rage" des pauvres pour le mariage et ce que Voltaire appelait la peuplade. J'ai recueilli jadis nombre de témoignages à Liège. Mais, il y a 30 ans, je me souciais exclusivement de retrouver les premiers indices d'un comportement malthusien avant la lettre. Or, les manoeuvres abortives, certaines pratiques contraceptives sont efficaces; il faut les prendre en compte. En revanche, les présages de fécondité lors de la célébration du mariage, les pèlerinages à Sainte-Marguerite et autres saints protecteurs, l'usage de frotter une statue ou une pierre, de mettre son pied dans l'empreinte du pied de saint Remacle, tout cela fait "folklorique" donc à ne pas citer dans un travail universitaire.

A vrai dire, la fréquence des conceptions prénuptiales (jusqu'à 30 à 50 % des premières naissances), le fait qu'elles sont le quasi

monopole des couches populaires, est un éloquent indice de l'impatience des jeunes couples. C'était leur moyen de forcer la main de parents trop attachés à la coutume du mariage tardif.

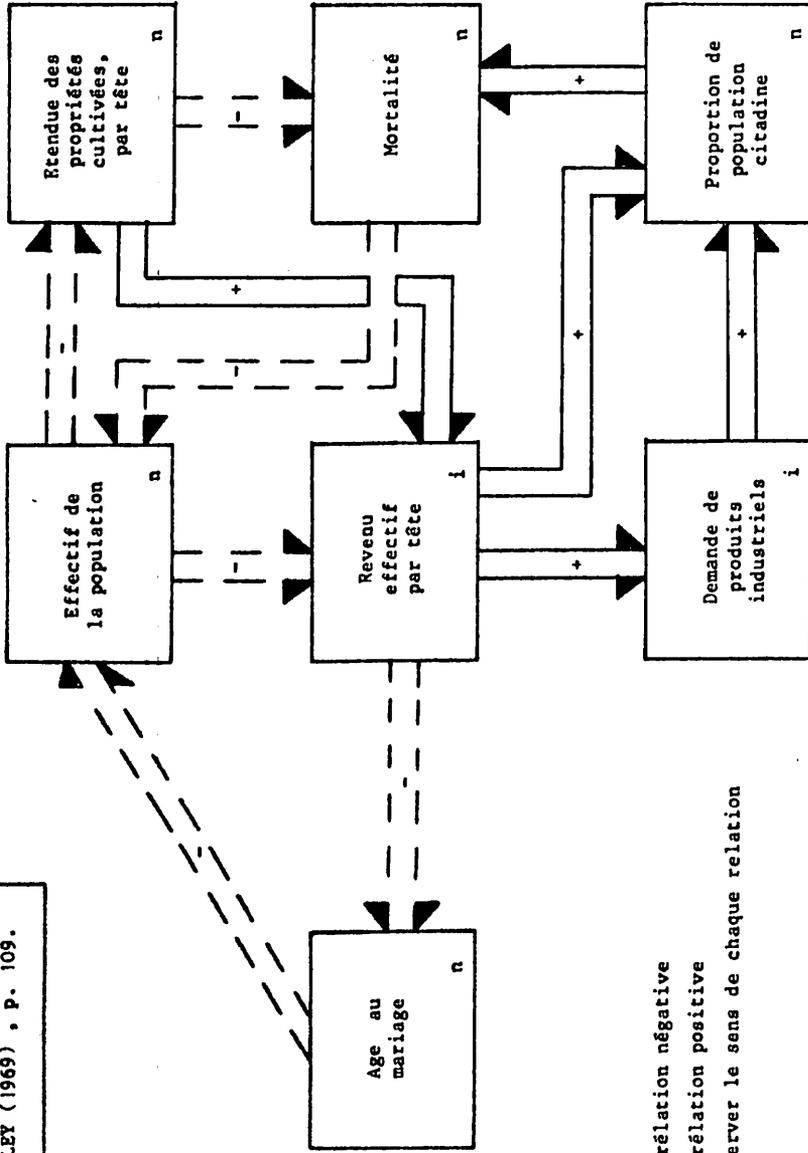
- Les mieux connus parmi les propagandistes du mariage sont les humanistes et les philosophes. Le mariage des Utopiens est paré par Thomas More des charmes de l'extravagance (se montrer nu à son conjoint), tempéré par le divorce et préservé de l'adultère par des sanctions terribles. Dans son *Encomium Matrimoni* (Bâle, 1518), Erasme non seulement réfute les arguments en faveur du célibat mais se montre nataliste : sans mariage c'est le dépeuplement immédiat et, par ailleurs, il nous faut des garçons pour combattre les Turcs. Les *Colloques* mettent en scène Xantippe mariée à un brutal ivrogne, paillard, joueur, qui ronfle et qui vomit. Elle s'écrie *Que je meure si je ne souhaite coucher avec un cochon plutôt qu'avec un mari pareil!* Eulalie lui conseille de préparer ses plats préférés, de n'être ni prude ni lascive, d'offrir à son mari les joies de la paternité, de renoncer à son projet de divorce. Méné Grégoire n'est pas loin...

Entre les deux, il y a les philosophes. Sur le populationnisme des uns, le pré-malthusianisme des autres, on a déjà tout dit. Quant à leur influence sur le cours des événements démographiques, elle serait nulle s'ils n'avaient fait entrer le divorce dans le Code Civil. Auparavant, lors de la première occupation de Liège par les troupes républicaines (novembre 1792-mars 1793), Publicola Chaussard avait célébré le premier mariage civil, en insistant sur la liberté dont jouissaient désormais les jeunes époux. N'est-il pas significatif qu'à Liège les deux premières requêtes en divorce aient été introduites dès 1793 par des femmes ?

Pendant un siècle environ, les divorces resteront quantité négligeable; négligeable donc sera leur rôle comme facteur de remariages.

Le débat théorique entre partisans et adversaires est ainsi une sorte d'interminable match nul. On comprend que les démographes, avides de certitudes statistiques, aient fini par s'en désintéresser. Ils ont proposé différents modèles c'est-à-dire

Modèle hypothétique de
WRIGLEY (1969) . P. 109.



- corrélation négative

+ corrélation positive

→ observer le sens de chaque relation

n : quantification possible

i : indices quantifiés parfois disponibles

des systèmes de données liées entre elles, dont les variations sont isomorphes et qui autorisent une pluralité de prédictions. Un bon modèle sert d'abord à rendre intelligibles les relations qui unissent les variables mises en jeu. C'est le cas du modèle homéostatique mis au point en 1969 par E.A. Wrigley, au groupe de Cambridge (cfr fig. en annexe). Il met en relief le rôle joué par l'âge au mariage dans l'Angleterre d'avant la révolution industrielle (fin du XVIII^e - 1ère moitié du XIX^e). Un tel modèle a fait mûrir la réflexion démographique. Sans faire intervenir des catastrophes (guerre, famine, peste) ni la volonté délibérée des hommes (lois natalistes; idéologie hostile au mariage), la population anglaise reste relativement stable ou, plus exactement, résorbe elle-même ses propres excès. Pareil régime est donc pourvu de ce que l'on appelle un "mécanisme auto-régulateur". Inutile d'insister ici sur la fécondité de cette découverte.

Les inventeurs n'en sont pas restés là. Ils corrigent ce que leur modèle a de trop tributaire à l'égard des populations animales et incorporent, en ce qui concerne la nuptialité, d'autres facteurs que l'âge au mariage. Ils ont aussi considérablement progressé dans l'intelligence des variables économiques.

2. Produire et consommer.

Le modèle ouest-européen du mariage repose sur un postulat: avant la noce, le mari doit être en mesure d'assurer sa subsistance. "Fonder un foyer", "se mettre en ménage", ces expressions disent bien qu'il va de soi que le nouveau couple ne s'installera pas sous le toit des parents ou d'un frère aîné, comme cela se pratiquait en Honqrie, en Yougoslavie, dans les Pyrénées, pour ne rien dire des juifs et des arabes. Par ailleurs, le ménage ne reste pas immuable. La famille nucléaire comporte les parents et leurs enfants, mais il arrive que le groupe domestique, lui, réunisse des frères ou soeurs restés célibataires, des valets ou des servantes, un parent devenu veuf, des apprentis. René Leboutte a remarqué la présence d'orphelins placés par l'Assistance Publique, de pensionnaires, d'ouvriers célibataires surtout chez les armuriers. Le "cycle de vie" des ménages, leur croissance

ou leur désagrégation dépend bien sûr de l'âge, mais aussi étroitement du gagne-pain. Dans le microcosme villageois, on ne comprendra rien à ce que dans le jargon des sociologues, on appelle les stratégies matrimoniales, sans référence constante au droit successoral, au cadastre des propriétés, aux hypothèques qui les grèvent. Martin Nadaud, si justement fier d'une instruction qui l'émancipe, ne raisonne pas autrement que les plus conservateurs des paysans quand leur patrimoine est en jeu. Tout aussi révélatrice est l'attitude de l'ouvrier tondeur : il veut une femme laborieuse parce que dans la phase de pré-industrialisation, l'atelier à domicile ne nourrit son monde qu'au prix d'un travail acharné de tous les membres du ménage : femmes et enfants ne touchent pas d'argent. Le caractère familial de la micro-entreprise industrielle a subsisté parfois jusqu'à la 1^{ère} guerre mondiale. Dans les petits charbonnages autour de Liège, des houilleurs font embaucher leurs fils avec qui ils travaillent à la même taille, à qui ils apprennent le métier et dont ils touchent le salaire. En Flandre, une foule de minuscules exploitations ne subsistent qu'à force d'un travail exténuant. La grande manufacture, cible de tant de reproches, a fait entrer le salariat dans les moeurs. Désormais, dans le textile, puis dans la sidérurgie, puis la construction mécanique, les ateliers familiaux vont disparaître les uns après les autres, entraînant au XX^e siècle, une baisse du niveau de l'emploi féminin. Mais le fait que nombre de ménages sont alimentés par deux salaires n'accroît pas seulement le montant de leur pouvoir d'achat. Qualitativement, il renforce et altère les habitudes de consommation et surtout la nature des tâches ménagères. Le mariage traditionnel fait passer la femme du service de ses parents à celui de son mari et de ses enfants; pour les plus pauvres, changer de maître n'atténue pas le servage. J'appelle de mes voeux les vocations d'historiennes qui détermineront si, au cours du XIX^e s., les femmes mariées les plus pauvres sont restées les plus nombreuses et : si l'accroissement de la longévité, le recul de l'analphabétisme sont des progrès aussi substantiels que les contemporains s'en vantent. En tout état de cause, durant le dernier siècle de sa prédominance, le mariage traditionnel dut s'accomoder d'innovations aussi bouleversantes que l'industrialisation, le

déracinement des campagnards et leur afflux dans les bassins industriels, le changement enfin des habitudes de consommation.

3. Distribuer les rôles, assurer les apprentissages

Les fonctions sociales du mariage sont les moins explorées. Souvent, les historiens se sont contentés de stigmatiser des abus. De la solidarité familiale, on n'a retenu que le népotisme, que la défense crispée des privilèges, que la vanité de transmettre un nom. A l'origine de ces réflexes d'exclusion, il y a peut-être des tentatives d'assurer une sorte de Sécurité Sociale en miniature. Expliquer ne suffit pas à excuser.

Le même besoin de sécurité, la même crainte de frayer avec des étrangers et de courir le risque d'un changement sont à la racine d'une étroite endogamie. On la rencontre sous toutes ses formes aussi longtemps que prévaut le mariage traditionnel :

endogamie locale : au XVIII^e siècle à Herstal et à Cheratte, l'aire du recrutement du conjoint est comprise dans un rayon de 10 Km. Durant le XIX^e siècle, les deux tiers des mariages se contractent entre époux domiciliés dans la même commune;

endogamie professionnelle : 57 % des jeunes mariés font le même métier que leur beau-père;

homogamie culturelle : avant 1850, les trois-quarts des hommes incapables de signer épousent des femmes analphabètes.

Partout, *qui se ressemble s'assemble*. Dans le choix du conjoint, un conditionnement diffus intervient sans doute plus efficacement que la volonté délibérée des parents. A quoi l'attribuer, sinon au fait que l'apprentissage de la vie en société commence, à en croire un dicton familial, à la naissance de la grand-mère ; il se prolonge jusqu'au mariage et sans doute au-delà. Une telle continuité n'a pas grand-chose à redouter de la concurrence de l'école pour autant d'ailleurs, qu'avant 1914, celle-ci

fût rivale de la famille : les classes ferment à 4 h., les maîtres changent, leur autorité se calque en quelque sorte sur l'autorité paternelle.

La flexibilité du modèle de mariage européen explique sa durée et son adoption dans bien des pays jadis colonisés. Il retrouve des fidèles, même là où d'autres types d'unions sont largement répandus. A en croire des employés qui travaillent dans des agences matrimoniales - pareille source est éminemment suspecte - les partisans les plus résolus de la tradition seraient les déserteurs des unions plus permissives auxquelles ils reprochent de n'être pas sécurisantes, ce qui serait surtout néfaste aux enfants.

* * *

III Les types de mariages contemporains

Toute une littérature leur a été consacrée et le meilleur y cotoie le pire. Pour ne pas succomber aux sirènes du sensationnel, je m'en remets à l'excellent démographe et sociologue qu'est Louis Roussel. C'est à peine si son synoptique a été modifié par l'adjonction d'une tentative de chronologie et des colonnes 0 et 5, les plus fragiles puisqu'elles s'étaient sur une base documentaire minuscule. Tel quel, ce tableau devrait être, de toutes parts, complété. La chronologie n'exclut pas l'existence simultanée de plusieurs types. En aucun cas, une date n'est un repère définitif : 1964 marque la diffusion, rapide en Europe, de la pilule et aussi le reflux du baby boom. Il faudrait ménager une large place à des conjonctures paradoxales comme celles que le Professeur Massimo Livi -Bacci a commentées dans notre Université, il y a deux ans. Pour les adolescents, par exemple, la précocité de l'activité sexuelle contraste avec le retard de leur entrée dans la vie active en raison de l'allongement de la scolarité et du chômage. Pour les mères, les enfants, moins nombreux, étant procréés au début de mariages plus précoces, ils requièrent moins d'années de soins absorbants. Les mères deviennent donc disponibles pour un

travail professionnel au moment même où l'on abaisse l'âge de la retraite; la mort sociale devance ainsi de plus en plus le décès. Le genre de situation était facile à prévoir grâce à l'inertie des évolutions démographiques; or, on n'en a tenu aucun compte, ni dans l'aménagement des programmes scolaires, ni dans la planification de la Sécurité Sociale.

Si le présent nous prend au dépourvu, on ne s'étonnera pas que la colonne 5 soit fantaisiste. Elle ne devrait être occupée que par des surprises. Après avoir exporté notre modèle européen en Amérique, allons-nous adopter les unions dites consensuelles qui dépassent déjà les 30 %, au Salvador et au Guatemala ? Allons-nous vers le règne du caprice individuel ou vers un dirigisme à la chinoise ?

* * *

*

IV Ne pas conclure

Conclure serait accrédi-ter l'illusion que l'Histoire s'arrête et que le moment est venu de se reposer sur des certitudes rassurantes. Au contraire, tout au long de cet exposé, nous avons évoqué des dérangements.

Trop de nos contemporains imaginent que l'institution du mariage est immuable et qu'elle s'est effondrée d'un coup. A mon avis, il y a toujours eu une gamme de comportements matrimoniaux mais de nos jours le choix paraît plus libre. Que savons-nous pourtant des conditionnements ?

Cette liberté comporte des risques. Le mélange de la tendresse et de la dureté des intérêts est instable et détonnant. Vivre ensemble, c'est multiplier les risques.

La Science, parce qu'elle s'en prend aux fatalités physiologiques va accroître la marge de liberté. Il y a à peine 20 ans que les femmes sont en mesure de décider elle-mêmes d'avoir ou non des enfants. On commence à peine à mettre au monde des enfants non-naturels mais légitimes : s'il y a plusieurs manières d'être père ou mère, ne faut-il pas imaginer plusieurs types d'unions ? Que se passera-t-il le jour où les couples réussiront à choisir le sexe de leur futur enfant ? L'équilibre entre hommes

et femmes sera aboli et, avec lui, la nécessité du mariage monogame.

On m'a parfois demandé si je croyais à la survie du mariage traditionnel. Eu égard à sa souplesse, je serais tenté de répondre : oui. Il faut néanmoins admettre qu'un tel système mise davantage sur la contrainte que sur la liberté, sur l'intérêt de la famille que sur l'affection individuelle. Il garantit la sécurité à l'aide d'une carapace de règles, d'interdits, de réflexes de défense. Tout cela va de soi dans un monde où il n'y a presque rien d'autre que la solidarité familiale et la solidité des héritages, si l'on veut survivre au milieu de la violence, des catastrophes, de la misère menaçante. Le mariage traditionnel est né dans un tel contexte; il est contemporain d'une économie âpre au gain et dure à la tâche; d'une éducation inculquant l'effort et l'obéissance; d'une religion de sacrifice. Nous n'en sommes plus là, car l'histoire c'est le changement et la société ne cesse de faire surgir des situations sans précédent. Il va falloir inventer autre chose.

Etienne HELIN

Aperçu bibliographique.

Depuis que mariage et famille sont remis en question, on n'a jamais tant écrit à leur propos. Un dépouillement sérieux devrait donc se fonder sur : HAREVEN, T., SOLIDAY, G., VANN, R., WHEATON, R., *History of the Family and Kinship : a Select International Bibliography*, New York, Kraus, 1980; la *Bibliographie Internationale de la Démographie historique. International bibliography of historical demography* (annuel, Liège et Paris, depuis 1978); le *Journal of Family History* (trimestriel, Minneapolis, depuis 1977) et naturellement *Population Index*.

L'impulsion est venue de l'article de J. HAJNAL, *European Marriage Pattern in Perspective*, republié dans D.V. GLASS & D.E.C. EVERSLEY (ed.), *Population in History*, p.101-143, Londres, Arnold, 1965; puis du Cambridge Group : E.A. WRIGLEY, *Société et Population*, p. 108-143, Paris, Hachette, 1969; Peter LASLETT (ed.), *Household and Family in Past Time*, XII - 623 p., Cambridge U.P., 1972, IDEM, *Family Life and Illicit Love in Earlier Generations*, Cambridge U.P., 1977; R. WALL (ed.), *Family Forms in Historic Europe*, x - 600 p., Cambridge U.P., 1983. Perfectionnements et limites des modèles, cfr E.A. WRIGLEY & R.S. SCHOFIELD, *The Population History of England. A Reconstruction*, p. 457-484, Londres, Arnold, 1981. - Alain BIDAUT, *Les mécanismes autorégulateurs des*

populations traditionnelles, dans *Annales E.S.C.*, p. 1040-1057, Paris, 1983.
- Robin FOX, *Kinship and Marriage. An Anthropological Perspective*, 274 p., Cambridge U.P., 1983. - Jack GOODY, *The Development of the Family and Marriage in Europe*, XII-308 p., Cambridge U.P., 1983. - IDEM (éd.), *Family and Inheritance, Rural Society in Western Europe, 1200-1800*, VI-422 p., Cambridge U.P., 1978. - Hans MEDICK & David - W. SABEAN, *Interest and Emotion*, XII-418 p., Cambridge U.P., 1984. - Jacques DUPÂQUIER & Solvi SOGNER (et al. eds), *Marriage and Remarriage in Populations of the Past*, XX-664 p., Londres, Acad. Press, 1981, où l'on trouvera, entre autres, la contribution de Mme M.A. MARIN LIRA sur les unions consensuelles. - Massimo LIVI-BACCI, *Social and biological Aging. Contradictions and Development*, in *Population and Development Review*, vol. 8, p. 771-781, New York, 1982. - L. STONE, *The Family, Sex and Marriage in England*, XXXII-800 p., Londres, Weidenfeld, 1977. - Edward SHORTER, *The Making of the Modern Family*, XIV-370 p., Londres, Collins, 1976. - Pour la période contemporaine, deux classiques : Michael ANDERSON, *Family Structure in Nineteenth Century Lancashire*, X-230 p., Cambridge U.P., 1971 et Michael YOUNG & Peter WILLMOTT, *Family and Kinship in East London*, 224 p., coll. Penguin, 1962.

Peter BORSCHIED & Hans-J. TEUTEBERG, *Ehe, Liebe, Tod (...)*, XVI-330 p., Münster, Copenrath, 1983. - Heidi ROSENBAUM, *Formen der Familie (...)*, 634 p., Francfort-s-M., Suhrkamp, 1982, a un caractère encyclopédique pour l'Allemagne d'avant 1914.

A propos de la France traditionnelle : Georges DUBY, *Le chevalier, la femme et le prêtre. Le mariage dans la France féodale*, Paris, Hachette, 1981, qu'illustre IDEM, *Guillaume le Maréchal (...)*, p. 15, 49-62, 67, 146-149, Paris, Fayard, 1984. - Jean-Louis FLANDRIN, *Un temps pour embrasser. Aux origines de la morale sexuelle occidentale, VIe-XIe siècle*, 252 p., Paris, Seuil, 1983. - IDEM, *Familles, parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société*, 288 p., Paris, Seuil, 1984. - IDEM, *Les amours paysannes, XVIIe-XIXe siècle*, 256 p., Paris, Gallimard, 1975. - Dans la France contemporaine : Louis ROUSSEL, *Le mariage dans la société française contemporaine : faits de population, données d'opinion*, Paris, 1975. - IDEM, *La cohabitation juvénile*, dans *Population*, 33e année, p. 16-42, Paris, I.N.E.D., 1978. - IDEM, *Mariages et divorces, contribution d'une analyse systématique des modèles matrimoniaux*, *ibidem*, 35e année, p. 1032, 1980. - IDEM et H. LEBRAS, *Retard ou refus du mariage (...)*, *ibidem*, 37e année, p. 1009-1038, 1982. - La synthèse entre passé et présent, anthropologie et histoire est admirablement présentée par Mme Martine SEGALIN, *Mari et femme dans la société paysanne*, 214 p., Paris, Flammarion, 1980. - IDEM, *Sociologie de la famille*, coll. "u", 288 p., Paris, A. Colin, 1981.

En ce qui concerne la région liégeoise, notre information provient de thèses hélas inédites : Philippe DEMONTY, *Le mariage à Liège au XVe siècle*, Ulg., 1984. - René LEBOUTTE, *Industrialisation et évolution de la population de la Basse-Meuse, XVIIIe-XIXe s.* (thèse de doctorat en voie d'achèvement). - George-Charles ALTER, *The Influence of Social Stratification on Marriage in Nineteenth Century Europe* : Verviers, Belgium, 1844-1845; 372 p., 1978. - Anne-Marie ANDRE-BOVY, *Le choix du conjoint chez les fabricants verviétois, 1740-1815*, Ulg., 1976. - Yves MOREAU & Roger PINON (eds), *Amour et mariage (...)* Actes du Colloque international et Catalogue de l'exposition, 340 + 284 p., Liège, Musée de la Vie Wallonne, 1975 (aux pages 173-177, article de Claire FIRKET, sur l'âge du mariage).

Dans l'ordre de citation, nous avons utilisé :

Traductions d'Erasmus, par J.-C. MARGOLIN, *Erasmus, par lui-même*, p. 162, Paris, Seuil, 1965. - Léon-E. HALKIN, *Les Colloques*, p. 44-51, Bruxelles, 1942. - D. ERASME, *Encomium matrimonii*, p. 15-16, 22, Bâle, 1518. - Thomas MORE, *L'Utopie*, éd. Marie DELCOURT, p. 110-113, Bruxelles, s.d. - Martin NADAUD,

Mémoires de Léonard, Bourgneuf, 1895 (d'après l'éd. de J. FOURASTIE, *Les écrivains témoins du peuple*, p. 312-316, Paris, Flammarion, 1964). - L.-S. MERCIER, *Tableau de Paris*, nv. éd. corrigée et augmentée, 12 vol., Amsterdam, 1782-1788. - Henri-Joseph DELILEZ, éd. Henri CARTON DE WIART, dans *Acad. Royale de Belgique, Classe des Lettres, Mémoires*, 2e série, t. XIII, p. 22, Bruxelles, 1921. - Emmanuel TODD, *L'enfance du monde : structures familiales et développement*, 256 p., Paris, Seuil, 1984. - Louis HENRY & Jacques HOUDAILLE, *Célibat et âge du mariage aux XVIIIe et XIXe siècles en France* (.), dans *Population*, 33e année, p. 43-84, Paris, 1978. - Opinions des casuistes, pratique médicale, déclarations des philosophes dans *La prévention des naissances dans la famille* (...), coll. Cahiers de l'I.N.E.D., n°35, 400 p., Paris, P.U.F., 1960. - Jean DELUMEAU, *Le péché et la peur* (...), p. 481-497, Paris, Fayard, 1983. - Jean LECHANTEUR, *Un point d'honneur* (...), dans *La Vie Wallonne*, t. 43, p. 14-15, Liège, 1969. - Joseph MEUNIER, (.), Laurent-François DETHIER, 1757-1843, dans *Bull. de la Soc. verviétoise* (...), t. 46, p. 95, Verviers, 1959.



INFOPRESS asbl

COPY-SERVICE • IMPRIMERIE

3, rue Méan
4020 Liège
041 / 43 59 89

OUVERT
du lundi au vendredi
de 8 h à 20 h
le samedi
de 10 h à 19h30

7b, rue Sœurs
de Haque
4000 Liège
041 / 23 45 49

OUVERT
du lundi au vendredi
de 8 h à 19 h

LA COPIE : 2^e Mais 1,0^e
dans l'année avec notre carte de fidélité

1,5 fr la copie

sur présentation de la carte d'étudiant

Prix spéciaux
pour mémoires, thèses, etc.

INFOPRESS est aussi une
IMPRIMERIE

AFFICHES, CARTES DE VISITE, PAPIER A EN TÊTE,
ENVELOPPES, BROCHURES, LIVRES, FACTURES,
COMPOSITION, etc.